

*La Maison-Dieu*, 136, 1978, 39-46.

Pierre-Marie GY

## ESPACE ET CÉLÉBRATION COMME QUESTION THÉOLOGIQUE

**J**E voudrais examiner, du point de vue théologique, le lieu de la liturgie et son action, données qui participent pour nous à la valeur de la *lex orandi*, et les questions qu'elles nous posent aujourd'hui. On peut les grouper sous deux chefs : premièrement, l'église-bâtiment, lieu de l'Église-assemblée; deuxièmement, la structure ancienne de l'assemblée liturgique retrouvée par la liturgie de Vatican II.

### I. L'ÉGLISE-BÂTIMENT A SA RAISON D'ÊTRE DANS L'ÉGLISE-ASSEMBLÉE

L'église est-elle la maison de Dieu, ou la maison du peuple de Dieu? Déjà Paul Claudel dressait l'antithèse entre le sanctuaire du temple païen antique, où le dieu habite, et l'église dans laquelle les chrétiens se rassemblent. Les sources archéologiques, les actes des martyrs, la désignation même des lieux du culte chrétien s'accordent en une affirmation essentielle : l'église-bâtiment est l'expression — au sens le plus fort — de l'Église-assemblée, et c'est parce que l'assemblée est la maison de Dieu que le bâtiment l'est à son tour.



Il faut justifier cette affirmation, en préciser la portée, considérer les questions qu'elle nous pose aujourd'hui. La justifier d'abord. Pour cela il suffit, je pense, de prendre appui sur le sens même du mot grec *ekklèsia*. Il est essentiel à toute liturgie chrétienne, à toute assemblée chrétienne que, là où nous employons deux mots : l'Église (avec une majuscule) et l'assemblée des membres de cette Église, le vocabulaire du Nouveau Testament et des trois premiers siècles chrétiens n'en emploie qu'un seul : *Ekklesia*<sup>1</sup>. *L'Ekklesia* est, à la fois et inséparablement, l'Église de Dieu, convoquée par Dieu de façon universelle et catholique, et l'assemblée ecclésiale concrètement réunie en ce lieu. Du point de vue du Nouveau Testament, parler d'assemblée ecclésiale, c'est dire deux fois la même chose, mais c'est aussi souligner à la fois que toute assemblée chrétienne engage l'Église entière et qu'il est non point facultatif mais nécessaire à l'Église de s'assembler, et de s'assembler régulièrement.

### Précisions

Il importe de préciser la portée d'une telle affirmation de plusieurs points de vue. Premièrement, si nous disons que les églises que nous bâtissons sont la maison de l'Église plutôt que la maison de Dieu, il nous faut ajouter aussitôt que notre assemblée, notre Église-assemblée, est de sa nature, et a vocation d'être, Église de Dieu, assemblée convoquée par Dieu en Jésus Christ pour lui donner sa parole et ses sacrements, assemblée aussi à laquelle il est essentiel de se tenir devant Dieu, de lui confesser sa foi, de lui offrir louange et action de grâce par le Christ et dans l'Esprit dont elle est le temple. Je ne fais ici que retourner une importante observation de Christine Mohrmann, que nous rappelle l'abbé Jounel<sup>2</sup> : une des raisons pour lesquelles il a été facile de transférer le nom de l'*ecclesia*-assemblée au bâtiment dans lequel celle-ci se réunissait est que l'assemblée elle-même est l'habitation de Dieu : ceci est vital pour toute assemblée chrétienne, pour toute liturgie.

1. Sur tout ceci, cf. mon article : « 'Eucharistie' et 'Ecclesia' dans le premier vocabulaire de la liturgie chrétienne », LMD 130, 1977, 19-34.

2. Ch. MOHRMANN, « Les dénominations de l'église en tant qu'édifice en grec et en latin au cours des premiers siècles chrétiens », *Revue des sciences religieuses* 36, 1962, 155-174.



Deuxièmement, pour employer l'expression de Saint Paul, l'Église de Dieu qui est (assemblée) à Corinthe, ou en Avignon, ou en n'importe quel lieu sous le ciel, rend présente ici la totalité de l'Église catholique, qui est en tout lieu, qui est au ciel comme sur la terre, l'Église qui descend d'auprès de Dieu avec les anges et les saints. Même lorsque nos assemblées sont misérables dans leur visibilité, elles sont totalisantes dans leur mystère.

A l'intérieur de ces deux précisions, nous pouvons faire place à une troisième. A l'intérieur de l'assemblée chrétienne et dans son prolongement, il y a place pour le *martyrium* : pour les lieux vénérés du Saint-Sépulcre, du tombeau vide du Christ ressuscité, ou du tombeau de l'apôtre Pierre auprès duquel on ordonne ses successeurs; place pour des sanctuaires où l'on vient recourir à l'intercession de la Vierge Marie et des autres saints de la partie de l'Église qui est déjà auprès de Dieu, et place en même temps pour la vénération de leurs images; place pour la réserve eucharistique dans laquelle la foi sait que, sous les espèces du pain et du vin, sont réalisées de façon absolue et substantielle les paroles du Christ : « ceci est mon Corps, ceci est mon Sang ».

### *Questions actuelles*

Mais revenons à l'affirmation, que j'ai qualifiée d'essentielle, selon laquelle l'église-bâtiment a sa raison d'être dans l'assemblée liturgique, et qu'il est nécessaire à l'Église de s'assembler. Deux questions se posent aujourd'hui à nous à ce sujet. La première est : là où existe une communauté chrétienne, est-il nécessaire qu'elle ait une église, je veux dire un lieu qui lui soit propre? Et la deuxième : le bâtiment de l'église doit-il être conservé dans sa signification et son affectation de principe là où il n'y a plus d'assemblée?

#### *Nécessité d'une église pour une assemblée?*

Sans oublier que, dans le concret, des éléments non théologiques, parfois d'un grand poids, auront à jouer, tentons de donner une réponse théologique à l'une et à l'autre question. Tout d'abord une église-bâtiment, ou un local qui lui soit propre, est-il nécessaire à la communauté chrétienne? Il est clair que, lorsque la contrainte extérieure empêche l'Ecclesia d'avoir un lieu qui lui soit propre,



l'Église n'est pas pour autant empêchée d'exister. Peut-être même faut-il dire que la pauvreté accroît sa force. Mais la communauté peut-elle pour autant choisir d'elle-même de ne pas avoir de lieu propre, alors qu'elle en aurait la possibilité? Une telle question, je le sais, ne peut guère se poser d'une manière abstraite, et elle comporte des conditionnements divers qui en infléchissent la solution. Il faut au moins dire, à mon avis, qu'une communauté chrétienne doit normalement s'assembler en un lieu qui lui soit propre. Il me semble qu'une ecclésiologie qui nierait la valeur d'une telle convenance aurait quelque chose de désincarné. Je veux dire ici que la communauté chrétienne doit disposer d'un local propre — d'une église — pour ses célébrations et pour l'assemblée ecclésiale ordinaire, celle du dimanche (les rassemblements de taille exceptionnelle posent un problème distinct). Et une telle affirmation n'exclut pas une pluralité de fonctions d'un même local.

*Le devenir d'une église qui n'est plus lieu d'assemblée*

J'ai annoncé une deuxième question : le bâtiment de l'église doit-il être conservé dans sa signification et son affectation de principe là où il n'y a plus d'assemblée? Une telle question se pose à la fois dans les campagnes qui ont perdu une grande partie de leur population et dans ceux des quartiers urbains qui sont devenus des quartiers d'affaires et ont à peu près perdu leur fonction résidentielle. Naturellement cette question est considérée de façon différente du point de vue de la loi civile, du point de vue de la discipline ecclésiastique, du point de vue de la théologie et de celui de la sensibilité religieuse catholique. Ma sensibilité, je l'avoue, ne se résigne pas sans peine, par exemple, à ce qu'un espace tel que la grande chapelle du palais des Papes d'Avignon, un haut-lieu de la liturgie catholique, reçoive une autre affectation que celle que la foi des bâtisseurs a inscrite dans ses murs.

Mais la position du théologien importe davantage. Elle pourrait être la suivante : Avant que l'autorité ecclésiastique ne se prononce sur la désaffectation d'une église, il convient qu'elle considère non seulement sa fonction fondamentale, à savoir l'assemblée dominicale ordinaire, mais aussi les autres actions liturgiques qui peuvent y avoir lieu, ainsi que la prière personnelle. Est-il par ailleurs envisageable que l'église devenue tout à fait inutile au culte puisse y servir à nouveau? Il est possible aussi qu'à travers des rassemblements



exceptionnels, ou la célébration des baptêmes, des mariages et des enterrements, se joue dans le bâtiment de cette église, et à quelque degré par sa médiation, la relation des habitants du lieu à l'assemblée ecclésiale. Il me semble qu'une telle donnée, là où de fait elle existe, est à prendre en compte, avec d'autres. Les diverses données ayant été examinées avec soin, l'autorité ecclésiastique peut décider de la désaffectation d'une église, ou plus exactement, selon la formule que le canon 1187 emprunte au concile de Trente, la réduire « in usum profanum non sordidum »<sup>3</sup>. L'Église ne tient donc pas actuellement pour impossible qu'un lieu consacré soit affecté à un autre usage. Ceci étant admis, il reste vrai que l'Ecclesia se définit comme la « societas fidelium », la communion de la foi, et que l'assemblée liturgique est le lieu de la foi, du rapport croyant à Dieu : notre relation théologique à Dieu participe en quelque mesure à l'absolu de Dieu. Quand on touche à une église, on touche presque, pour ceux qui y prient, à leur rapport à l'absolu de Dieu. Et pourtant notre rapport à Dieu ne peut jamais dépendre tout à fait d'un lieu, puisque l'Église est l'enracinement local d'une catholicité.

## II. LA STRUCTURE DE L'ASSEMBLÉE LITURGIQUE RETROUVÉE PAR LA LITURGIE DE VATICAN II

Jusqu'à présent, en suivant Mgr Jounel, nous avons examiné le rapport fondamental de l'église à l'assemblée, puis deux questions particulières : peut-il y avoir assemblée sans église et l'église peut-elle survivre à son assemblée ? Mais il y a une autre donnée des églises anciennes, que Vatican II a retrouvée et qui caractérise les livres liturgiques issus de Vatican II et toute la vie liturgique de maintenant, à savoir ce qu'on a appelé depuis S. Pie X la participation active de tous à l'action liturgique ou, pour me référer au titre d'une étude du P. Congar sur la constitution conciliaire *de*

---

3. Cf. *Concile de Trente*, Session XXI, De reformatione, can. 7



*Sacra Liturgia*<sup>4</sup>, le fait que c'est l'*ecclesia* tout entière, l'assemblée chrétienne tout entière qui est le sujet de l'action liturgique. Ce n'est pas ou plus le prêtre seul qui célèbre mais toute l'*ecclesia*. Ceci est exprimé de façon caractéristique dans le *Missale Romanum* de 1975 (*altera typica*) qui remplace l'expression de *celebrans* tout court par celle de *sacerdos celebrans* afin précisément de marquer que célébrer n'est pas l'acte du seul *sacerdos*, qu'il soit *episcopus* ou *presbyter*.

Ajoutons immédiatement, à la suite des livres liturgiques, que dans l'assemblée liturgique ancienne, que nous sommes en train de retrouver, les rôles sont différenciés, et que cela apparaît dans l'organisation interne de l'espace liturgique.

Plusieurs remarques théologiques sont ici nécessaires.

La première est que le rôle du *sacerdos* n'est pas moins inaliénable qu'auparavant, en particulier à la messe, mais les prêtres et les fidèles de ma génération ont découvert que certaines choses que le prêtre faisait ne lui étaient pas vraiment propres. J'étais déjà prêtre lorsque j'ai appris que lire l'épître à la messe n'était pas propre au prêtre. Et j'entends encore mon vieux maître Dom Bernard Botte me dire que la présentation des burettes était la seule tâche que le prêtre n'avait pas réussi à enlever aux laïcs.

Ma deuxième remarque est teintée d'apologétique. La principale différence entre la liturgie ancienne et la liturgie médiévale, et la plus importante pour l'aménagement des églises, ne concerne pas tant le rôle des prêtres que le déclin de la participation active des fidèles. Les prêtres du moyen âge n'ont pas su ou pas pu garder active cette participation alors qu'animer celle-ci est une de leurs tâches essentielles. On peut dire, je crois, qu'aujourd'hui nous assistons moins à un changement dans le sens de la liturgie catholique qu'à un redéploiement de celui-ci et, pour employer le mot de Péguy qui jamais n'a été plus approprié, à un ressourcement. Devant la vision de la liturgie ancienne, Vatican II nous dit : « Cette vision est à moi, c'est la mienné ! »

Ceci me conduit à une troisième remarque, que je fais avec gravité. Il se peut que la réforme liturgique de Vatican II ait été reçue ou même mise en œuvre par certains comme une mode, dans le goût de la nouveauté et du changement. Il ne faudrait pas croire pour

4. « L'«Ecclesia» ou communauté chrétienne, sujet intégral de l'action liturgique », dans J.-P. JOSSUA — Y. CONGAR (éd.), *La liturgie après Vatican II* (Unam Sanctam, 66), Paris 1967, 241-282.



autant que de la part de l'Église catholique ce soit une mode, appelée à durer dans l'Église ce que durent les modes dans d'autres secteurs de la culture contemporaine. En vérité, au-delà de l'extériorité des formes ou, plus exactement, dans ce que la théologie catholique appelle leur sacramentalité, nous rejoignons la tradition vivante de l'Église et sa sève théologale. Mais là précisément me semble s'insérer un délai d'intériorisation et de mûrissement spirituel, entre les décisions du concile et de la réforme liturgique d'une part, et la pleine assimilation en vitalité théologale, en mentalité religieuse et — suis-je tenté d'ajouter — en sensibilité d'art sacré. Pour recourir aux catégories des historiens contemporains, on passe ici du court terme au long terme. Et l'aménagement de l'espace liturgique occupe tout l'entre-deux, depuis les modifications faites desquelles la vie liturgique serait arrêtée en deçà du concile jusqu'à celles qui, du moins en certains lieux, doivent encore mûrir dans les sensibilités liturgiques et artistiques.

#### *Fonctionnalité et équilibre de l'espace liturgique*

Outre ces quelques remarques d'un caractère général, je voudrais mentionner brièvement trois questions plus particulières. La première concerne la fonctionnalité de l'espace liturgique. Je me demande si nous n'interprétons pas parfois cette fonctionnalité d'une façon plus étroite que Vatican II ou que l'Église ancienne, dans le sens d'une fonctionnalité purement spatiale, presque hostile aux couleurs et aux images. Celles-ci ont leur place du triple point de vue de la simple visualité, de ce que j'appellerais la fonctionnalité eschatologique du culte, enfin du point de vue iconologique, c'est-à-dire du fait que les images du Christ et des Saints sont dans la logique de l'Incarnation.

La deuxième question que je me pose concerne ce qu'on pourrait appeler la relation entre le sanctuaire et la nef. Monseigneur Jounel montre très bien que dans l'église ancienne, que ce soit dans la basilique africaine du temps de Saint Augustin ou dans la basilique syrienne, ce que nous appelons le sanctuaire est en partie impliqué dans la nef. La théologie et la pratique architecturale du moyen âge ont dissocié au maximum l'un de l'autre le sanctuaire et la nef, au point d'inscrire en certains cas dans l'architecture une difficulté pour constituer l'assemblée et la faire célébrer. Il y a là une question, théologique dans son origine, à résoudre avec délicatesse dans des situations individuelles.



Une troisième question, plus complexe qu'elle ne semble, est celle de l'ampleur de l'espace liturgique par rapport à la taille de l'assemblée et à son fonctionnement. Dans les grandes villes de France, certaines églises sont trop vastes pour que la participation active de tous ceux qui les emplissent y soit réellement possible. Plus souvent, surtout dans des campagnes dépeuplées, l'espace est trop vaste pour l'assemblée et empêche même celle-ci de se constituer.

Peut-être pourrait-on rapprocher cette question de l'ampleur de l'espace liturgique de la facilité actuelle des déplacements. Y aurait-il des inconvénients pastoraux à favoriser l'utilisation occasionnelle d'églises ou de chapelles anciennes convenant soit par leur taille soit par leur beauté à la célébration liturgique? Un des bons fruits du mouvement liturgique a été de nous rendre plus sensibles qu'auparavant au cadre de la célébration, et à tout ce que celle-ci peut recevoir de celui-là. En disant ceci, je pense à la phrase magnifique de Montalembert à Victor Hugo : « Ces lieux où vous venez admirer et rêver, nous y venons pour prier et pour adorer ». Puissions-nous ne jamais nous arrêter à l'admiration, mais offrir celle-ci en prière et en adoration.

Pierre Marie GY